

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-3534
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13010	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE No règlement : L-13010 Type de règlement : Emprunt Titre du règlement : Décrétant l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'une solution informatique d'«Assistant Virtuel» et décrétant un emprunt de 5 590 000 \$ à cette fin Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Oui Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 24, 25, 26, 27 et 28 juillet 2023, le registre pour les personnes habiles à voter: Règlement numéro L-13010 décrétant l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'une solution informatique d'«Assistant Virtuel» et décrétant un emprunt de 5 590 000 \$ à cette fin. Étant donné que seulement 3 demandes (signatures) ont été reçues pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		
CADRE NORMATIF Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 24, 25, 26, 27 et 28 juillet 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13010 préparé par le Service du greffe le 1er août 2023.		